

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Anne FERRER).

Absents : Valérie MARSAULT, Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER
Secrétaire de séance : Julie MENARD

OBJET : Rénovation énergétique et aménagements sécuritaires de l'ancienne poste à Échiré pour l'accueil temporaire de la brigade de gendarmerie - Approbation du marché de maîtrise d'œuvre.

Le Maire expose.

La commune d'Échiré a candidaté en 2023 pour l'installation d'une brigade de gendarmerie sur son territoire.

Par courrier en date du 4 janvier 2024, Madame la Préfète a annoncé que la candidature d'Échiré avait été retenue.

En attendant la construction de la caserne rue du Patrouillet, la brigade de gendarmerie sera temporairement accueillie dans les locaux de l'ancienne poste, sis 94 rue de la poste à Échiré. L'accueil de cette nouvelle fonction dans ce bâtiment nécessite des travaux de réhabilitation, notamment énergétiques et sécuritaires.

Dans un contexte de hausse des coûts du prix des énergies, la municipalité s'est engagée en 2022 dans la transition énergétique par la rénovation énergétique de bâtiments d'une part et par l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans la production de chaleur d'autre part.

Dans la continuité de cette réflexion et notamment de l'installation d'une pompe à chaleur géothermique sur le bâtiment d'accueil temporaire de la brigade, la commune souhaite réduire davantage son empreinte carbone en le rénovant énergétiquement.

Ce projet consiste à :

- réduire l'impact carbone d'un bâtiment communal ;
- améliorer les performances énergétiques d'un équipement public ;
- répondre aux attentes de l'État pour la création d'une brigade de gendarmerie à Échiré.

Le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables – 79260 La Crèche) a été mandaté pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du dossier de géothermie. C'est au travers de cet accompagnement qu'une étude thermique de l'ancienne poste a été réalisée.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 370 000,00 € HT.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 16 avril 2024 auprès de trois architectes avec une remise des offres fixée au mardi 30 avril 2024 à 12h00 (procédure adaptée passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande publique).

3 offres ont été remises dans le délai imparti et jugées conformes.

Après contrôle et analyse des offres,

le Maire demande au conseil municipal :

- **de retenir, comme offre jugée économiquement la plus avantageuse, la proposition de maîtrise d'œuvre du groupement représenté par TEMIS ARCHITECTES, mandataire, domicilié à La Crèche (79260), pour un forfait provisoire de rémunération s'élevant à 38 850 € HT correspondant à un taux global de rémunération fixé à 10,50 % du montant des travaux estimé à 370 000 € HT (mission de base + EXE à 9,50 % et mission OPC à 1 %) ;**
- **d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant et tout document afférent.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 3 mai 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Julie MENARD

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 10 MAI 2024
Notifié ou publié le : 13 MAI 2024